



## Pas la bonne rémunération

Par **printemps**, le **26/03/2013** à **21:29**

bonjour

Je suis diplômé depuis le 5 juin 2012 comme aide soignante, mais mon employeur me dit ne pas avoir de poste d aide soignante a me proposer pour le moment .Je fait le travail d aide soignante tout les jours sans etre rémunérée comme t elle.Il me dise que je dois attendre le prochain concours sur titre pour avoir mon poste.Ont ils le droit de ne pas me payer comme aide soignante alors que jexerce ce métier ,et dernièrement ils veulent que je fasse des nuit, car ils disent ils j ai mon diplome.  
sont ils dans leurs droit , j espère que vous pourrez répondre a mes questions ,merci d avance.  
salutations

Par **moisse**, le **27/03/2013** à **07:52**

Bonjour,

On est donc en présence d'un agent non titulaire de la fonction publique hospitalière.

Quel est donc l'intitulé de votre fonction tel qu'indiquée dans le contrat de travail ?

Je soupçonne le différent de porter non pas sur la rémunération mais sur la titularisation ce qui est différent.